



DÉCISION

N° : 2025-286

Exécutoire le : 11 SEP. 2025

Publiée le : 11 SEP. 2025

Visée le : 10 SEP. 2025

Notifiée le : 11 SEP. 2025

COMMANDE PUBLIQUE

Marché 23047

Fourniture et maintenance d'un logiciel d'achat public Avenant n°2

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la consultation lancée sans mise en concurrence

Considérant la notification effectuée le 17/10/2023 à l'entreprise ORDIGES.

Considérant la conclusion d'un avenant n°1 pour introduire un nouveau prix unitaire

Considérant le besoin d'ajouter deux prix unitaires liés à la mise en œuvre d'un nouveau connecteur entre les logiciels achat et finances (prix de 150 € HT pour la maintenance et 1500 € HT pour le paramétrage technique).

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT N°2

De signer l'avenant n°2 dans le cadre de cet accord cadre.

Le montant maximum annuel de l'accord cadre n'est pas modifié et reste à 8 000 € HT.

Le titulaire retenu pour ce marché est l'entreprise ORDIGES domiciliée 1596 avenue de la Croix d'Or, 13320 Bouc Bel Air

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise ORDIGES

Cette décision sera exécutoire dès sa notification et sa transmission en Préfecture de la Savoie, au titre du contrôle de légalité.

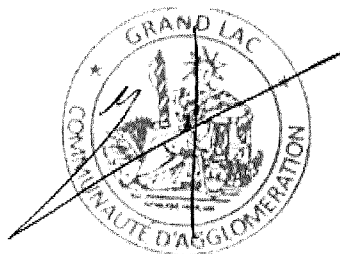
Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 09/09/2025 15:40:45



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2025-286 : Marché n.23047 fourniture et maintenance d'un logiciel d'achat public - avenant n.2

Date de transmission de l'acte : 10/09/2025

Date de réception de l'accusé de réception : 10/09/2025

Numéro de l'acte : Dec2045 ([voir l'acte associé](#))

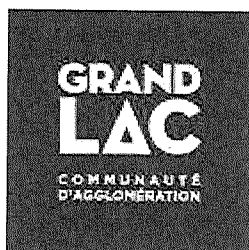
Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250909-Dec2045-AR

Date de décision : 09/09/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)



Marché n° 23047 – Fourniture et maintenance logiciel achat public Avenant n°2

1. Identification de l'acheteur

1.1 Désignation du pouvoir adjudicateur

Pouvoir adjudicateur :

Identification :	Grand Lac - Communauté d'Agglomération
Adresse :	1500 boulevard Lepic - CS 20606 73106 AIX-LES-BAINS
Téléphone :	+33479350051
Courriel :	contact@grand-lac.fr
Site internet :	http://www.marches-publics.info

Titulaire unique :

Identification :	ORDIGES FRANCE
Adresse :	1596 AVENUE DE LA CROIX D'OR 13320 BOUC BEL AIR
Courriel :	administratif@ordiges.com
SIRET n° :	75086744200030

2. Objet de l'accord-cadre

Objet de l'accord-cadre :	
Titre :	Fourniture et maintenance d'un logiciel de gestion des achats publics
Objet :	Fourniture et maintenance d'un logiciel de gestion des achats publics
Référence :	2023-230471

Montants de l'accord-cadre à bons de commande :	
Montant maximum annuel HT :	8 000,00 €
Montant maximum TVA :	1 600,00 €
Montant maximum annuel TTC :	9 600,00 €
Date de notification de l'accord-cadre à bons de commande :	mardi 17 octobre 2023

3. Objet de l'acte modificatif

3.1 Modifications introduites par le présent acte modificatif

Il convient d'ajouter un nouveau prix unitaire au BPU :

Prix n°16 : maintenance liée au nouveau connecteur LIA/CIRIL : 150 € HT, 180 € TTC

Prix n°17 : paramétrage technique du nouveau connecteur LIA/CIVIL : 1500 € HT, 1800 € TTC

3.2 Incidence financière de l'acte modificatif

L'acte modificatif n'a pas d'incidence financière sur le montant maximum annuel de l'accord-cadre.

4. Signature

4.1 Signature du titulaire de l'accord-cadre

Nom, prénom et qualité
du signataire (*)

Lieu et date de signature

Signature

M.PANSIN Eric
Président

le 03/09/2025 à Bouc Bel Air

ORDIGES FRANCE
1596 Avenue de La Croix d'Or
CClial La Croix d'Or
13320 BOUC BEL AIR
Tél : 04 42 94 96 96 - Fax : 04 42 22 91 74
RCS AIX EN PCE 750 887 442

ordiges

ERIC PANSIN
2025.09.03
08:55:17 +02'00'

4.2 Signature du pouvoir adjudicateur

À AIX-LES-BAINS,

Signature

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 09/09/2025 15:40:49

